

BOURSE PUERICULTURE

REGLEMENT - FONCTIONNEMENT

Lieu : Salle polyvalente Maison Sociale de Croix Luizet

Dépôt des articles : Vendredi 10 mars 2017 de 17h00 à 20h00

Vente : Samedi 11 mars 2017 de 8h30 à 15h00

Retrait (invendus et montant de la vente) : Samedi 11 mars 2017 de 15h30 à 17h00

Sont acceptés à la vente :

- le matériel puériculture
- les jeux et jouets petite enfance
- les vêtements enfants de 0 à 24 mois
- les vélos et autres jeux de plein air
- les peluches (par lot)
- les livres (par lot)

Sont exclus :

- les jouets et objets promotionnels acquis à titre gracieux (Mac do, etc.)
- les CD de musique, DVD
- les vêtements dont la taille est supérieure à 24 mois
- les consoles de jeux
- les articles de sport

Tous les articles doivent être complets, en bon état de fonctionnement et de propreté.

En particulier :

- Les vêtements pourront être vendus à l'unité ou en lot.
- Lorsque cela est possible, les notices d'utilisation devront accompagner l'objet en vente.
- Les puzzles doivent arriver soit dans leur emballage plastique (cas d'un puzzle jamais ouvert), soit être montés au préalable pour démontrer que celui-ci est complet. Dans le cas contraire, le puzzle n'est pas accepté.
- Les peluches doivent être propres et déposées par lot, emballées. Les peluches qui ne sont pas en lot et non emballées sont refusées.
- Les petits jouets (style petites voitures, légo,...) ne sont pas acceptés individuellement mais en lot (emballés).
- Les livres doivent être vendus par lot sauf exception (gros livres, beaux livres) appréciée par l'association lors du dépôt.
- Les équipements et jouets électroniques seront testés sur place pour témoigner de leur bon fonctionnement. Dans le cas contraire, l'appareil est refusé.

L'association se réserve le droit de refuser un article si ces conditions ne sont pas respectées.

Frais de participation par fiche de dépôt pour 20 articles : Gratuit

Une commission de 25% sera retenue par l'APE et la Maison de Croix Luizet sur les articles vendus.

Le déposant doit pouvoir justifier qu'il est majeur.

L'étiquetage sera réalisé par les bénévoles le jour du dépôt des articles.

Malgré tous les soins apportés à contrôler les dépôts, nous conseillons aux acheteurs de tester dans la journée tout article fonctionnant sur courant électrique afin de pouvoir le ramener immédiatement en cas de problème (avant restitution des sommes aux vendeurs).

Les articles qui ne seront pas retirés par le déposant **samedi 11 mars 2017** après 17h00, deviendront la propriété des associations organisatrices après le jour et l'heure indiquée. Ils seront donnés à une association caritative. Aucun document ne sera remis par l'association aux déposants après le samedi 11 mars 2017, 17h00.

L'APE et la Maison Sociale de Croix-Luizet déclinent toute responsabilité en cas de vol, détérioration des articles déposés. Il ne sera fait aucun remboursement ni échange.

Merci de votre compréhension et du respect de ces règles.